



Conseil menace vice caché vente voiture

Par Mimi134

Bonjour à tous,

J'aurais besoin de vos avis parce que je commence un peu à stresser avec cette histoire.

J'ai vendu ma voiture à un particulier. L'acheteur me recontacte en me disant qu'il y a un problème sur le véhicule. Il l'a emmenée dans un garage qui lui a fait un devis de plus de 3000 €. Du coup maintenant il me demande soit de lui rembourser les 3000 €, soit de reprendre la voiture, en parlant de vice caché.

Sauf que voilà : avant même qu'il vienne voir la voiture, je lui avais transmis une facture sur laquelle était marqué noir sur blanc de prévoir un contrôle du bloc ABS et du maître-cylindre, avec un manque d'efficacité au freinage avant droit. Donc le problème dont il parle aujourd'hui, il était déjà mentionné sur le document que je lui ai donné. Et il a quand même décidé d'acheter la voiture. En plus il l'a essayée avant de l'acheter.

À noter aussi : moi-même je ne savais pas trop ce que valait ce problème, je ne suis pas mécanicien, mais je lui ai donné les factures que j'avais, sans rien cacher.

Il me menace maintenant d'engager des procédures dès demain.

Ma question : est-ce que ça peut se retourner contre moi ? Est-ce qu'il peut vraiment parler de vice caché alors que le défaut était marqué sur une facture que je lui ai remise avant l'achat et qu'il a essayé la voiture ? Est-ce que je risque de devoir rembourser ou reprendre le véhicule ?

Merci d'avance pour vos retours, ça m'aiderait beaucoup.????????????????